**COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**Langue : XX – UE12 – niveau approfondi –**

**EPREUVE INTEGREE**

**ENSEIGNEMENT supErieur de type court**

**LANGUES, LETTRES ET TRADUCTOLOGIE**

|  |
| --- |
| **CODE : 73XX30U32D2** |
| **Code du domaine de formation : 706** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2015,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **LANGUE : XX- UE 12 - Niveau approfondi –** **EPREUVE INTEGREE** **ENSEIGNEMENT supérieur de type court** |

**1. FINALITES de l’unité d’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité d’enseignement doit permettre de vérifier si l’étudiant est capable de comprendre et d’utiliser activement et de manière spontanée une langue de communication orale et écrite nuancée et complexe.

**1.3. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.**

A l’issue de l’unité d’enseignement, l’étudiant qui atteint le seuil de réussite a le niveau :

|  |
| --- |
| **C1** |

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

**3. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

3.1Etudiant : 40 périodes Code U : Z

3.2 Encadrement de l’épreuve intégrée :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **3.1. Dénomination des cours** | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d’étudiants |
| Préparation de l’épreuve intégrée | CG | X | 6 |
| Langue : XX– UE12 – niveau approfondi – Epreuve intégrée | CG | X | 4 |
| **3.2. Part d'autonomie** | - |
| Total des périodes | 10 |

**4. PROGRAMME**

**4.1. Programme pour les étudiants**

L’étudiant fournira un travail écrit, le présentera sous forme d'exposé et sera mis dans une situation de communication interactive lui permettant de démontrer qu’il maîtrise les compétences de l’oral et de l’écrit correspondant aux objectifs spécifiques suivants :

* en compréhension de l’oral :

comprendre l’information contenue dans des documents multimédia authentiques relative à un sujet complexe, concret ou abstrait, quel que soit le domaine, même si l'accent ne lui est pas familier ;

* en compréhension de l'écrit :

comprendre des textes authentiques, rédigés dans une langue nuancée, de type argumentatif ou informatif, traitant d'un sujet complexe, concret ou abstrait, quel qu’en soit le domaine ;

* en production écrite :

produire un travail structuré, d'une certaine longueur, de type argumentatif sur un sujet complexe, concret ou abstrait, quel qu’en soit le domaine,

*- en démontrant un usage contrôlé des moyens linguistiques de structuration et d’articulation,*

*- en maîtrisant un vaste répertoire lexical,*

*- en respectant la morphosyntaxe et l'orthographe,*

*- en soignant la présentation et en incluant une bibliographie.*

* en production orale en continu :

exposer ce travail,

*- en démontrant un usage contrôlé de moyens linguistiques (morphosyntaxe, structuration, articulation, etc.),*

*- en s'exprimant avec aisance et fluidité,*

*- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par l’utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes,*

*- avec une prononciation, une intonation et une accentuation claires et naturelles.*

* en interaction orale :

répondre aux questions posées par les membres du jury sur base du travail, donner et défendre son opinion,

*- en démontrant un usage contrôlé de moyens linguistiques (morphosyntaxe, structuration, articulation, etc.),*

*- en s'exprimant avec aisance et fluidité,*

*- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par l’utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes,*

*- avec une prononciation, une intonation et une accentuation claires et naturelles.*

**4.2. Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

**4.2.1. Préparation de l’épreuve intégrée**

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences quantitatives et qualitatives du travail de fin d’études et les critères d’évaluation.

**4.2.2. Encadrement de l’épreuve intégrée**

Le chargé de cours organisera des séances individualisées pour :

♦ vérifier le respect des consignes générales et l’état d’avancement du travail ;

♦ conseiller l’étudiant et le motiver dans la recherche de la qualité ;

♦ réorienter le travail en cas de besoin.

**4.2.3. Epreuve intégrée**

Le chargé de cours conduira l’entretien visant à vérifier si l’étudiant maîtrise les compétences de l’oral et de l’écrit décrites au point 4.1.

**5. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l’étudiant prouvera qu’il est capable de :

* comprendre des documents authentiques exprimés dans une langue nuancée, relatifs à un sujet complexe, concret ou abstrait, afin de réaliser un travail écrit personnel, de l’exposer et de répondre aux questions posées par les membres du jury ;
* maîtriser différents niveaux de langue et registres de langage,

*- en démontrant un usage contrôlé de moyens linguistiques (morphosyntaxe, structuration, articulation, orthographe, etc.),*

*- en s'exprimant avec aisance et fluidité,*

*- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par l’utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes,*

*- avec une prononciation, une intonation et une accentuation claires et naturelles.*

**Pour déterminer le degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

* du degré de compréhension,
* de l'étendue du répertoire lexical,
* du degré de correction morphosyntaxique et orthographique,
* de la capacité à s’auto-corriger,
* du degré de clarté de la prononciation,
* du degré de fluidité de la production (débit, rythme, intonation et accentuation),
* du degré de pertinence des stratégies verbales et non verbales utilisées,
* du degré de cohérence de la production,
* du degré d'autonomie atteint dans la réalisation et la présentation du travail,
* du degré de maîtrise des différents niveaux de langue et registres de langage.

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**7. Constitution des groupes ou regroupement**

Sans objet.